

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La mentalité collectiviste

Ce qu'il y a de particulièrement déplaisant dans l'attitude des collectivistes, c'est le dédain qu'ils affectent pour tous les autres partis de démocratie. Juchés sur les hautes cimes de ce qu'ils appellent « leur idéal », ils regardent en pitié le dur labeur de ceux, plus modestes mais plus utiles, qui luttent obscurément dans le champ de la vie sociale, aux prises avec les réalités et s'efforçant de faire qu'aucun jour ne s'écoule sans amener un progrès.

A voir les disciples de M. Jules Guesde, on dirait qu'ils sont investis par une puissance supérieure d'une sorte de suprématie intellectuelle qui leur permet de considérer comme des infirmes de l'esprit tous ceux qui ne font pas profession d'adorer le Dieu du collectivisme, Karl Marx, dans la personne de son Prophète, le nouveau député de Roubaix.

Il me souvient d'une conférence donnée dans le Nord par M. Ferdinand Buisson, alors professeur à la Sorbonne.

M. Ferdinand Buisson est, on le sait, un homme d'une haute et vaste culture et l'un des esprits les plus généreux et les plus ouverts qui soient. Il eut l'audace de conclure contre le système marxiste. Alors nous entendîmes un quelconque porte-coton de M. Jules Guesde, qui savait tout juste lire et écrire mais qui avait reçu le baptême collectiviste, lui déclarer nettement qu'il avait besoin de retourner à l'école et qu'il ne comprenait rien aux phénomènes sociaux. Comme phénomène, social ou non, celui-là me parut digne d'être admiré.

Eh bien ! c'est là, en gros, la mentalité de ce parti. Hors de leur Eglise, il n'est point de salut ! Même quand les nécessités de la lutte politique obligent les collectivistes à entrer en rapport avec des républicains — ceux-ci fussent-ils les plus hardis et les plus déterminés adversaires de l'esprit de conservation sociale — ils le font avec une condescendance si hautaine qu'on devine bien qu'ils croient déroger. Pour eux toute alliance est une mésalliance.

Où donc prennent-ils ce droit d'affirmer sur tous cette supériorité que rien ne démontre ? Nous voudrions bien savoir ce qui justifie leur prétention d'être les seuls représentants et les seuls défenseurs de la classe ouvrière ! Par quoi méritent-ils d'être considérés comme seul parti populaire ?

Est-ce parce qu'ils protestent contre les misères et les iniquités sociales, contre la pénible situation faite à tant de malheureux, qui ne connaissent ni la joie du présent ni la sécurité du lendemain ? Mais ces injustices, nous les ressentons, nous républicains, avec autant de force que les plus ardents collectivistes. Nous avons, au moins autant qu'eux, la volonté inébranlable de les faire disparaître. En un mot, nous poursuivons comme eux ce but qui est de réaliser l'entière justice sociale. Et le parti républicain a ceci de plus que les collectivistes, qu'il y travaille depuis longtemps, et qu'il peut se flatter d'avoir accompli des progrès indéniables.

Mais les collectivistes ont, dans leur esprit, bâti une Cité Future sur des hypothèses qui paraissent aux républicains complètement fausses. Ils sont géométriquement tracés à l'évolution des sociétés, les limites de son parcours, ils ont décidé que cette évolution s'accomplirait de telle et telle façon plutôt que de telle autre et qu'elle aboutirait fatalement au remplacement de la propriété individuelle par la propriété collective. Ils ont dit à la civilisation, comme autrefois Dieu dit à la mer : « tu n'iras pas ailleurs, tu n'iras pas plus loin ! »

Les républicains ont eu l'audace de faire des objections. Ils ont prétendu que cette conception n'est qu'un jeu de l'esprit et qu'elle ne démontre l'exactitude et qu'ensuite, à la supposer réalisable, elle serait bien loin d'assurer le bonheur de l'humanité. Il n'en a pas

fallu davantage aux collectivistes pour accabler les républicains.

Ces prophètes nous condamnent ridiculement, au nom de l'avenir ; oubliant que pas plus que nous, ils ne sont les maîtres de demain. On a déjà tellement de peine à agir sur le temps présent qu'il est profondément grotesque de vouloir régler à l'avance le futur. Comment peuvent-ils annoncer ce qui se passera ? Savent-ils si des éléments nouveaux, des découvertes nouvelles ne viendront pas, dans un avenir peu lointain, bouleverser complètement les conditions de l'existence ? A quoi sert de prophétiser ? Tout le monde peut le faire impunément. Les hommes du siècle prochain ne sont pas là pour démentir ces prophéties. Mais quel profit les hommes d'aujourd'hui en peuvent-ils retirer ? N'est-il pas plus utile de s'occuper de l'heure où nous vivons ?... C'est là ce que font les républicains qui recommandent au peuple de s'inquiéter un peu moins de ce qui se passera en l'an 3642 pour veiller de plus près à ce qui se passe en 1906.

D'ailleurs que nous veulent les collectivistes. Nous prétendons que nous n'avons rien à apprendre d'eux. Le rôle d'opposants dans lequel ils s'enferment leur permet de tout critiquer sans avoir rien à faire. Mais ils savent bien que, même s'ils étaient au pouvoir, ils seraient dans l'impossibilité matérielle de le faire mieux que les républicains ! C'est pourquoi leurs attaques ne sont ni honnêtes, ni loyales.

En admettant réalisables leurs conceptions, elles ne seraient possibles et applicables que du jour où le monde entier les adopterait... Il y en a pour quelques lunes !

Faut-il attendre cette époque pour travailler à l'affranchissement des travailleurs ? Non, n'est-ce pas ? Alors, puisqu'avant plusieurs siècles, il n'est pas possible aux collectivistes de mettre en pratique leur programme, qu'ils nous fassent la grâce de ne pas trouver le programme républicain si mauvais et si méprisable !

Il a au moins ce mérite d'exister et de pouvoir servir immédiatement.

Emile LAPORTE

EN RUSSIE

Un télégramme de Helsingfors, reçu à Londres, annonce que le tsar a consenti à accepter la proposition accordant la liberté de la parole et le droit de réunion et d'association publiques.

L'anniversaire du mouvement révolutionnaire

Les ouvriers qui s'étaient mis en grève à l'occasion de l'anniversaire du mouvement révolutionnaire, organisèrent une cérémonie au cimetière où les victimes sont enterrées. Des discours enflammés, d'un caractère révolutionnaire, furent prononcés. Beaucoup d'usines arborent des drapeaux rouges ou noirs.

La Famine

Le ministre de l'intérieur a reçu un télégramme du gouverneur d'Astrakhan, lui annonçant qu'on prévoit pour cette année une disette dans tous les districts de son gouvernement. De même, le gouverneur de Kazan communique que la moitié de son gouvernement est menacée par la famine et que, sur une étendue de 350.000 « desiatines », la récolte peut être considérée comme complètement perdue.

Les Assassins politiques

Le maître de police de Piotrkof a été tué dans la rue à coups de revolver.

Les Troubles dans les Provinces

La fraction parlementaire du parti constitutionnel démocrate a résolu d'envoyer des membres de la Douma partout où l'on craint de prochains « pogroms », afin de tranquilliser les populations et d'obliger les autorités à prendre des mesures énergiques. Ces délégués se rendront notamment à Homel-Odessa, Catherinoslaw, Kischinev et dans plusieurs villes des provinces de Kiew, Poltava et Vilna,

Les désordres agraires se propagent et s'aggravent dans de nombreuses provinces où les paysans, exaspérés, ne veulent pas attendre la solution de la question agraire par la Douma.

Des télégrammes d'Odessa aux journaux accusent le général Kardinalowsky, président du tribunal militaire d'Odessa, de fomenter de l'agitation en faveur d'un « pogrom » auquel participeraient les soldats. Un grand incendie attribué à la malveillance, a anéanti, avec le matériel et de nombreux wagons en construction, les ateliers de Varsovie du chemin de fer de Saint-Petersbourg à Varsovie.

LES DEUX SOLUTIONS

Notre confrère Cornély, dans *Le Siècle*, envisage le cas où le pape se refuserait à reconnaître la loi de séparation, et il en arrive à cette conclusion, que l'intransigeance de Pie X aurait pour unique résultat de favoriser les schismes. Notre confrère rappelle que la dévolution des biens doit être faite aux associations qui se conformeront à « l'organisation générale du culte ».

Si les associations cultuelles ne sont pas acceptées par les évêques sur l'ordre du pape, le législateur pourrait supprimer, dans la loi de séparation, les mots qui regardent l'organisation des associations cultuelles et qui ont été introduits dans la loi à la demande même des catholiques. La remise des biens pourrait se faire alors à la première association qui se formerait dans une commune.

Ce serait la naissance d'un tas de schismes locaux. M. Cornély trouve que l'Eglise catholique jouerait ainsi un jeu bien dangereux, et il estime que cette situation serait assez curieuse.

Curieuse, elle le serait, en effet, mais il y a une solution que l'intransigeance stupide des cléricaux pourrait bien rendre inévitable : si le pape n'autorise pas les associations cultuelles, la dévolution des biens ne se fera pas et les églises seront fermées.

C'est une solution que nous ne souhaitons pas. Mais si l'on était obligé d'y venir, les fanatiques imbéciles par qui le parti catholique se laisse mener, ne pourraient s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Comme sous Morny

Maintenant que M. Brisson est élu définitivement président de la Chambre et pour toute la législature, on le pense bien, une partie du personnel du Palais-Bourbon attend de lui une grande réforme : le droit à la moustache.

Il faut savoir que le président de la Chambre jouit d'une maison toute montée. L'hôtel qu'il habite est pourvu de valets de chambre, valets de pied, domestiques de tout genre, de quoi faire honneur au personnage le plus affamé d'aristocratie.

Or, ces domestiques font en réalité partie du personnel du Palais-Bourbon, au même titre que les huissiers ou les gardiens de la salle des séances, dont le gilet rouge met une note gaie dans les tribunes. C'est le hasard des aptitudes ou des vacances qui les a attachés à l'antichambre du président plutôt qu'au service officiel de MM. les députés. Mais, comme les huissiers et les gardiens, ils sont de véritables fonctionnaires, émargeant au budget officiel, ayant droit à la retraite.

A ce titre, ils se plaignent qu'une antique étiquette remontant au moins à M. de Morny, les contraigne à se raser la lèvre supérieure à l'instar des valets de bonne maison. Il y a là une atteinte à leur dignité d'hommes libres, à leur prestige de citoyens, et ils se demandent avec inquiétude si un vieux républicain, un démocrate comme M. Brisson va supporter plus longtemps qu'autour de lui des électeurs, des fonctionnaires n'aient pas le

droit de traiter leur système pileux à leur guise.

M. Brisson entendra-t-il ces voix timides s'élevant vers lui ?

C'est actuellement l'une des questions qui intéressent les habitués du Palais-Bourbon.

Pour l'Entente Cordiale

L'abbaye de Fontevault en Maine-et-Loire est célèbre. Elle date de 1099, mais il n'en existe plus que l'église et quelques bâtiments comme les cuisines. Les Anglais la visitent chaque année pieusement. Elle contient, en effet, les statues tombales de Henri II, de Richard Cœur de Lion, et de leurs femmes Eléonore de Guyenne et la jolie Navarraise Bérengère qui, quoique reine d'Angleterre, ne vit jamais le pays sur lequel elle devait régner. Mariée à Richard en Chypre, elle fit avec lui le voyage de Palestine, et lorsqu'il mourut, elle revint en France, au Mans. Les statues étaient demeurées ensevelies sous les ruines de l'abbaye après le sac pendant la Révolution. Lord Malmesbury les retrouva intactes sous le second Empire et les redemanda à Napoléon III qui promit de les envoyer à Westminster. La même promesse fut faite à lord Derby. La guerre de 1870 et la chute de l'Empire firent oublier cet arrangement. Le Foreign-Office vint de renouveler la réclamation. Cette fois il y sera fait droit, car nous sommes en entente cordiale et la France républicaine n'a rien à refuser au gouvernement d'Edouard VII. Les statues vont être emballées pour Londres, et la reine Bérengère fera pour la première fois la traversée de la Manche ; malheureusement la belle Navarraise n'est plus qu'en pierre.

INFORMATIONS

L'Accord franco-anglais-italien

Le « Petit Parisien » dit que l'accord franco-anglais-italien touchant les affaires d'Abyssinie, qui va être signé, en réglant la manière dont la pénétration se ferait en Abyssinie par le chemin de fer français, ouvrirait de larges perspectives de développement économique aux diverses nations. L'accord ne comportera aucune clause secrète et respectera pleinement le principe de la porte ouverte.

Une interpellation

Ainsi que nous l'annonçons d'autre part, dans notre service de dépêches de lundi, 25 juin, M. Merle, député des Hautes-Alpes, a demandé à interpellier M. Poincaré, ministre des finances, sur le projet d'impôt sur le revenu. Voici le texte de la lettre qu'il lui a adressée le 21 juin :

« Monsieur le ministre, « Puisque vous avez accepté aujourd'hui, en fin de séance, la discussion postérieure sur la réforme fiscale et sur l'impôt sur le revenu, j'ai l'honneur de vous informer que je vous interpellerais, à la date que vous voudrez bien fixer, sur les principes qui dirigeront le gouvernement dans l'élaboration de son projet d'impôt sur le revenu. « Recevez, etc. « Signé : MERLE. »

M. Poincaré a adressé à M. Merle la réponse suivante, le 22 juin 1906.

« Monsieur le député, « Vous avez bien voulu me prier de vous indiquer la date à laquelle je serais en mesure de répondre à l'interpellation que vous comptez m'adresser sur les principes dont le gouvernement compte s'inspirer, lors de l'élaboration de son projet d'impôt sur le revenu. « Je ne puis, à cet égard, me en référer aux déclarations que j'ai été amené à formuler au cours de la séance de la Chambre des députés, le 21 courant, et vous demander de vouloir bien joindre votre interpellation à la discussion du projet de loi relatif aux contributions directes qui aura lieu vraisemblablement dans une quinzaine de jours et en tout cas, avant les vacances parlementaires. « Agréez, etc. « Signé : R. POINCARÉ. »

Les radicaux socialistes

La gauche radicale socialiste, sur la proposition de M. Maujan, a décidé de poursuivre sa fusion avec le groupe de l'extrême gauche radicale socialiste, sur les bases suivantes : le président du nouveau groupe serait élu à chaque séance ; une commission exécutive serait chargée de représenter le groupe à la délégation des gauches ; cette commission, nommée pour un an, serait renouvelable par tiers et les membres sortants ne seraient pas rééligibles.

Communication de cette décision sera faite individuellement à tous les membres de l'extrême gauche radicale socialiste.

La gauche radicale

Le groupe de la gauche radicale s'est réuni lundi sous la présidence de M. Cruppi, vice-président ; il s'est constitué ainsi : président M. Guyot-Dessaigne, vice-présidents, MM. Cruppi, Lauraine et Clémentel ; secrétaires, MM. Gentil, Pichery, Caperan, Gioux, Donades de Kerguezec et Renard ; questeur, M. Chandioux.

M. le président Guyot-Dessaigne, après avoir remercié ses collègues et fait connaître qu'il a participé autrefois avec Floquet, à la fondation du groupe dont il a été jadis le président, a retracé, dans ses lignes générales, le programme du parti radical, notamment au point de vue de l'impôt progressif et global sur le revenu, dont le pays attend l'égalité dans les charges fiscales des mesures indispensables pour assurer la laïcité de l'enseignement constamment méconnue et violée.

M. Guyot Dessaigne insiste pour que toutes les réformes voulues par le pays et dont les élections dernières ont imposé la réalisation au parti radical, soient l'objet de l'étude constante et des efforts de tous ses collègues du groupe. L'allocation du président a été l'objet d'unanimes et chaleureux applaudissements. Le groupe a alors examiné diverses questions et les résolutions qu'il a prises sont les suivantes :

Le groupe, qui sera désormais fermé, donne mandat à ses représentants à la délégation des gauches, d'assurer dans cette délégation sa représentation exacte et proportionnelle. En ce qui concerne les diverses propositions qui ont été émises relativement au mode de nomination des grandes commissions, le groupe émet l'avis en premier lieu, que la commission qui sera nommée demain dépose son rapport dans le plus bref délai, afin que la Chambre soit immédiatement constituée dans ses organes de travail, et en second lieu que le mode de nomination actuel soit maintenu.

Antimilitaristes en liberté

Quatorze des antimilitaristes, sur vingt-huit condamnés en décembre dernier, ont été remis en liberté conditionnellement samedi. Parmi eux se trouvent MM. Urbain Gothier, Laporte, Bousquet.

En Espagne

La police a trouvé au pied d'un arbre du Retiro, un papier qui dit ceci : « Messieurs, si Mateo Morral est mort, il y a encore de quoi le venger, et le pistolet sera plus sûr que ne le fut malheureusement la bombe. Alphonse XIII n'arrivera pas au 1^{er} juillet. Je le prouverai. »

« J. SARCHET »

Quatre individus qui se trouvaient à proximité de l'arbre ont été arrêtés. Tout le monde, de ce papier comme une fumisterie de mauvais goût, demande que les auteurs de pareilles farces, qui sèment la panique parmi la population, reçoivent un châtiment exemplaire.

Le gouverneur de Madrid a décidé de poursuivre impitoyablement les fonctionnaires de la police à Madrid, dont la responsabilité est gravement engagée par leur négligence, qui a permis de consommer l'attentat de la calle Mayor. Depuis quelque temps, les gamins

des faubourgs de Madrid, hantés par le souvenir de l'attentat de Morral, s'amusaient à en reproduire les péripéties dans les terrains vagues avoisinants. L'un d'eux « l'anarchiste », fabrique une « bombe » au moyen d'une boîte de conserve remplie de gravier et la fait éclater à l'aide de carbure de calcium. Les autres, figurant le cortège royal, essuient les effets, souvent périlleux, de l'explosion. Deux enfants ont été assez grièvement blessés à ce jeu. Ces engins sont placés aussi sur les rails des tramways, causant aux voyageurs des alarmes compréhensibles. Les autorités ont pris des mesures afin d'empêcher ces amusements, dangereux à la fois pour la moralité et la sécurité publiques, car ils menacent de devenir une véritable école d'anarchie.

Le gagnant du million

Un journal annonçait que le gagnant du million à un récent tirage de la loterie de la Presse était un employé de chemin de fer de Fribourg, nommé Anet. Celui-ci serait en procès à cause du billet avec une banque de Genève.

Le directeur de la Société de crédit suisse de Genève, qui a vendu le numéro gagnant, a déclaré ce sujet qu'il ne s'agit là que d'une mystification. Anet n'est pas le nom d'un homme, mais d'une petite localité près de Fribourg. C'est comme si on disait M. Bordeaux ou M. Lyon.

Le gagnant du million a été payé. Le gagnant est bien resté un mois avant de retirer ses fonds. Le secret a été si bien gardé sur son nom, que ses amis particuliers ne se doutent même pas de sa chance. Il n'a rien changé à son genre de vie.

Spécimen d'une race disparue

On attend la semaine prochaine à Londres trois spécimens d'une race inconnue en Europe, qu'un voyageur anglais, M. Heineman, a découverte dans les forêts sauvages de l'Amérique centrale ; ce sont des Indiens microcéphales ; le diamètre de leur tête, qui est pointue, mesure 10 centimètres. Ils ne parlent aucun langage et poussent des grognements lorsqu'ils veulent exprimer leur contentement. M. Heineman les a trouvés vivants à l'état primitif dans une grotte.

Les trois spécimens sont des jeunes filles de quinze à dix-huit ans. La plus grande mesure 1^m20 et les plus petites 90 centimètres. Elles ne sont nullement sauvages et se montrent très sensibles lorsqu'on leur témoigne quelque bonté. M. Heineman prétend qu'il n'existe que cinq échantillons de cette race, dont un homme et quatre femmes.

Petites Nouvelles

Dimanche ont eu lieu à Versailles les traditionnelles fêtes en l'honneur du général Hoche. M. Etienne, ministre de la guerre, présidait cette cérémonie.

— La cour d'assises de l'Oise a condamné à mort par contumace le nommé Détollenaere, disparu après avoir le 1^{er} août 1904 assassiné, égorgé et volé un facteur rural.

— On a détruit au Tonkin, pendant les 3 dernières années : en 1903, 128 tigres et 43 panthères ; en 1904 141 tigres et 59 panthères ; en 1905 183 tigres et 92 panthères.

— Dimanche a eu lieu à Neuilly, l'inauguration de la statue élevée à la mémoire d'Alfred de Musset, M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, présidait cette cérémonie.

— Le Congrès national des coiffeurs aura lieu à St-Etienne le 8 septembre 1906.

— La cour d'assises des Basses-Alpes a condamné à mort le nommé Rastori, sujet italien, qui avait assassiné à coups de hache, un propriétaire du nom de Bouchet.

CHRONIQUE LOCALE

SON 1^{er} VOTE !

A peine installé dans son fauteuil législatif, à peine son premier acte parlementaire accompli, voilà que M. Bourdin reçoit de ses amis des félicitations pour son vote en faveur de l'ordre du jour de confiance dans le gouvernement.

Le *Republicain* exulte : il est heureux, écrit-il, que M. Bourdin ait pris place dans la large majorité républicaine qui donnait son approbation aux déclarations du ministre.

D'accord : mais le *Republicain* nous permettra bien de croire que si M. Bourdin avait voté contre l'ordre du jour de confiance, notre confrère aurait trouvé quand même le moyen de le féliciter, car nous avons tout lieu de croire que ce ne sera pas M. Bourdin qui subira la politique du *Republicain*, mais au contraire que ce sera le *Republicain* qui suivra M. Bourdin.

Mais au fait, les félicitations du *Republicain* peuvent paraître sincères ; car comme le dit notre confrère, la majorité dans laquelle a pris place l'élu des réactionnaires de l'arrondissement de Cahors est bien large, — trop large même.

Or il est évident, écrit le *Télégramme* que parmi ceux qui ont voté en faveur du gouvernement, il en est beaucoup qui se proposaient de le féliciter d'avoir pourfendu le socialisme, mais qui opposeront quelque résistance lorsqu'il s'agira de se décider pour les solutions, non seulement radicales mais socialistes.

M. Bourdin pourrait bien être au nombre de ceux-là : élu de la réaction, il a voté contre le groupe le plus avancé des gauches dont le système social était combattu par les radicaux ; mais que ce groupe se joigne aux radicaux pour voter telles réformes nettement républicaines, M. Bourdin votera contre le gouvernement, c'est-à-dire reprendra sa place parmi les collègues qui comme lui sont les élus de la réaction.

Le vote émis par M. Bourdin ne signifie donc pas grand chose ; c'est un acte sans importance : l'avenir se chargera sans nul doute de le démontrer.

LOUIS BONNET.

DU CULOT !

M. Rey ayant été élu membre de la commission pour l'examen du projet de loi relatif aux allocations aux familles nécessiteuses, le journal de l'ex-percepteur écrit : « C'est la meilleure réponse qu'on puisse faire à cette horrible campagne menée par nos confrères de la presse jacobine du Lot contre l'éminent sénateur du Lot. A la *Dépêche*, au *Journal du Lot* et au *Réveil* nous signalons cette nomination. »

Grand merci de la communication : elle ne nous surprend nullement ; mais que penser de ces expressions : « horrible campagne » et « presse jacobine » insérées dans les colonnes du journal de l'ex-percepteur ? Quel culot, mes amis !

L. B.

Armée

Le général Rouvray, commandant la 7^e division de cavalerie, à Melun, est nommé au commandement du 17^e corps d'armée en remplacement du général Fabre.

M. le général de division Coupillaud

est nommé au commandement de la 33^e division d'infanterie, à Montauban.

M. le général Marcot, commandant l'Ecole spéciale militaire, ancien colonel du 7^e d'infanterie, est promu général de division et maintenu commandant l'Ecole de St-Cyr.

Au 7^e

Par décret, M. Roca, lieutenant-colonel au 153^e d'infanterie, est promu colonel et affecté au 7^e.

M. Isnard, colonel au 7^e, passe au 57^e.

M. Aubry, chef de bataillon au 7^e, passe au 2^e tirailleurs.

M. Lamose, chef de bataillon au 29^e, passe au 7^e.

Aviron cadurcien

L'Aviron cadurcien avait envoyé deux équipes aux grandes régates nationales qui avaient lieu dimanche 24 courant à Agen.

Dans la course à deux rameurs juniors, l'équipe cadurcienne s'est classée quatrième (sur sept partants) après avoir fourni une très bonne course.

Dans la course en yole de mer à quatre rameurs à laquelle prenaient part les juniors et les débutants, notre société a obtenu le premier prix de la série des débutants et s'est vu attribuer de ce fait une médaille de vermeil offerte par le journal la *France du Sud-Ouest*.

Nous adressons nos félicitations et nos encouragements à nos jeunes équipiers de Cahors.

MM. les Membres de l'Aviron cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le vendredi 29 courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la société (café Tivoli).

Ordre du jour :

Réunion mensuelle de Juin.
Admission de nouveaux membres.
Questions diverses.

Notaire

Aux termes d'un décret en date du 18 juin 1906, M. Dutours, est nommé notaire à la résidence de Prayssac, en remplacement de M. Chapt.

Contributions indirectes

L'*Officiel* publie la statistique mensuelle des quantités de vins enlevées de chez les récoltants et des stocks existant chez les marchands en gros pendant le mois de mai 1906.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :

Quantités de vins sorties pendant le mois de mai : 14 539 hectolitres ; antérieures depuis le commencement de la campagne (1^{er} septembre 1905) : 103 359 hectolitres.

Total : 117 898 hectolitres.
Stock commercial à la fin de mai : 11 765.

Postes

Par décret, notre compatriote, M. Contou, facteur auxiliaire est nommé facteur titulaire à Cahors.

Statistique agricole

L'*Officiel* publie l'évaluation des récoltes en terre au 15 mai 1906 d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture :

Voici, pour le département du Lot, les résultats de cette statistique.

Blé d'hiver : Superficie en hectares : 79.150 ; état des cultures : assez bon.

Méteil : Superficie en hectares : 1015 ; état des cultures : assez bon.

Seigle : Superficie en hectares 10.500. état des cultures : bon.

Orge d'hiver : Superficie en hectares : 700 ; état des cultures : assez bon.

Orge de printemps : Superficie en hectares 230 ; état des cultures : assez bon.

Avoine d'hiver : Superficie en hectares : 3.100 ; état des cultures : assez bon.

Avoine de printemps : superficie en hectares : 153.503 ; état des cultures : assez bon.

C'est simplement à titre de document que nous publions cette statistique officielle sur l'état agricole de notre département, car malheureusement, par suite de la sécheresse, les récoltes de blé sont presque nulles, dans le Lot.

BREVET ELEMENTAIRE

Lundi ont eu lieu dans une des salles du Collège de jeunes filles, les examens du Brevet élémentaire pour les garçons.

74 aspirants ont pris part à ces examens :

Ont été admis :
M.M. Calvet, Chapou, Chatemisse, Cocola, Constans, Cornier, Couderc, Coulon, Delteil, Dials, Jammes, Laborie, Lacan, Lescure, Mirabel, Rossignol, Roussenge, Salgues, Schlafer, Sénac, Soulié René-Auguste, Tauran, Teil, Vayssières.

Les mêmes candidats admissibles à la 1^{re} partie sont également admis à la 2^e partie des épreuves écrites.

Musique du 3^e de ligne

PROGRAMME DES 28 JUIN ET 1^{er} JUILLET
Allegro militaire, Gurtner.
Le Domino Noir, ouv^{re} Auber.
Valse poudrée, Pepy.
Les Petites Michu, fan^{se} Messenger.
La Matchiche, Borel-Clerc.
Allées Pénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 25 juin, 1906, 12 h. 35 s.

La santé de M. Ribot

L'état de santé de M. Ribot s'est amélioré.

L'impôt sur le revenu

M. Merle, député des Hautes-Alpes, a demandé à interpeller M. Poincaré sur le principe du projet d'impôt sur le revenu.

M. Poincaré lui a demandé de vouloir joindre cette interpellation à la discussion du projet de loi relatif aux contributions directes, discussion qui viendra avant les vacances parlementaires.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 25 juin 1906, 2 h. 20 s

Le Grand-Prix automobile

La course d'automobiles pour le Grand Prix, a lieu aujourd'hui et demain sur le circuit de la Sarthe.

Au cinquième tour, Szisz, conduisant une voiture Renault tient la tête.

Plusieurs automobiles ont versé, mais il n'y a aucun accident grave.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Luzech

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Baudet Zacharie, propriétaire à Luzech, décédé lundi matin à l'âge de 57 ans.

M. Baudet qui faisait partie du Comité radical-socialiste de notre canton était un homme loyal et honnête par excellence et un républicain convaincu. Il ne comptait que des amis de Luzech.

Ses obsèques ont eu lieu mardi matin au milieu d'un concours énorme de population.

Au cimetière, M. Pons, président du Comité a, dans quelques paroles salué la mémoire du franc républicain Baudet si brutalement ravi à l'affection de tous.

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Donelle

Incendie. — Lundi matin, les habitants de Donelle et de Flaynac, ont eu un réveil désagréable.

La montagne dite des Cèvennes, de Donelle était en feu.

Les secours furent organisés aussitôt, mais le feu, par suite de la sécheresse, était très difficile à arrêter.

Toute l'herbe et une grande quantité d'arbustes ont été la proie des flammes. On n'a heureusement à déplorer aucun accident.

Le feu a été éteint, après toute une journée d'efforts, dans la soirée de lundi.

Albas

Accident. — Dimanche, vers six heures du soir, un accident a eu lieu sur la route de Luzech.

M. Mazet, ancien professeur, faisait sa promenade habituelle, lorsque un bicycliste, alla buter contre lui, le projetant violemment sur le sol.

M. Mazet, qui est d'un certain âge, resta assez longtemps étendu sur le sol sans connaissance.

Ramené chez lui par les soins des passants, M. Mazet fut aussitôt soigné par le docteur qui se trouvait non loin des lieux de l'accident. On espère que les blessures seront sans gravité.

Tour-de-Faure

Sauvetage. — Vendredi 22 juin, la dame Bastide était occupée à laver son bateau amarré au-dessus de la chaussée du Port. Par suite d'un faux mouvement elle tomba dans le Lot très profond à cet endroit. Elle fut cependant assez heureuse pour s'accrocher au bateau avec son corde.

Au-dessous de l'endroit où s'est produit l'accident, le Lot forme un coude assez prononcé. De plus le remblai du chemin de fer domine la rivière de 3 ou 4 mètres et sa base est dans l'eau. Cette disposition empêchait les cris de la victime d'être entendus du petit hameau du Port un peu plus bas. Le sieur Fourès cantonnier, qui travaillait sur la route entendit ses appels. N'écoutant que son courage il franchit la voie ferrée et sauta d'une hauteur de 3 ou 4 mètres dans le bateau. Il saisit la femme Bastide au moment où elle allait se noyer.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche 24 courant.

M. le maire déclare tout d'abord que M. le Préfet a renvoyé le dossier de l'école des filles en invitant à adopter une modification au plan qui réalisera une économie de 2 000 fr. environ et à voter d'urgence les crédits nécessaires à la construction de l'école sur le terrain Marty.

Figeac

Fête Nationale. — Afin de donner le plus d'éclat possible à la fête nationale, un groupe de jeunes gens de notre ville organise pour le 14 juillet une course de natation.

Elle aura lieu dans l'après-midi sur la chaussée du Pont-du-Pin.

Tribunal correctionnel. — Audience du 23 juin. — Les inventaires. — Augustin Destruel, maire de Saint-Bressou, est poursuivi pour injures envers deux citoyens de cette commune, dans les circonstances suivantes : On sait que M. Tournié, percepteur à Lacapelle-Marival, fut chargé de procéder à l'inventaire de l'église de Saint-Bressou ; cet agent du fisc, avant de procéder à cette opération, se fit accompagner par deux témoins qui furent l'objet d'injures grossières de la part de l'inculpé. Ce dernier, qui doit regretter sa sortie grotesque, ne se présente pas.

Le tribunal le condamne par défaut à 50 fr. d'amende.

— Julien Cancé, âgé de 56 ans, revendeur à Saint Sulpice, est inculpé de défaut de déclaration et d'estampille sur voiture publique.

Il est relaxé des fins de la poursuite sans dépens.

Latronquière

Comice agricole. — Un concours d'animaux aura lieu à Latronquière le 1^{er} juillet prochain, à sept heures du matin. Une subvention de 300 fr. a été accordée par M. le Ministre de l'Agriculture pour être distribuée au nom du gouvernement de la République. Une autre subvention de 300 fr. a été accordée par le Conseil Général du Lot.

Tous les propriétaires, fermiers et colons du canton de Latronquière seront admis à présenter leurs animaux achetés depuis plus de trois mois ou nés chez eux et entrant dans les catégories ci-après :

Espèce bovine. — 1. Taureaux pour la reproduction ; 2. première catégorie, vaches de tout âge, suitées ; deuxième catégorie, vaches pleines ; 3. attelages de bœufs admis au concours.

Espèce ovine. — 1. Verrats de toute espèce ; 2. truies pleines ou suitées.

Les propriétaires d'animaux destinés à concourir devront, avant le 1^{er} juillet, faire inscrire chez M. Tauran, ancien instituteur à Latronquière, secrétaire de la Société : leurs noms, profession et domicile, la désignation du nombre et de la catégorie des animaux qu'ils veulent présenter. Ces désignations peuvent être données par lettre.

MM. les membres de la Société d'Agriculture de Latronquière sont priés de verser leurs cotisations, avant le premier juillet, chez M. Bistour, maître d'hôtel à Latronquière, trésorier.

Les personnes qui désireront entrer dans la Société peuvent adresser leur demande à MM. Bistour et Tauran. Tout propriétaire d'animaux obtenant plus 30 fr. de primes devra laisser le montant d'une cotisation de 4 fr. et fera partie de droit de la Société.

Les primes ne seront payées que sur un certificat du maire de la commune où résident les propriétaires des animaux primés, attestant que ces animaux appartiennent depuis plus de trois mois à celui qui les a exposés. Tous les étalons primés devront être gardés par les propriétaires trois mois après le concours. Les animaux primés devront rester sur le lieu du concours jusqu'à la distribution des récompenses. Toute fraude donnera lieu à un recours et aux peines de droit contre les auteurs et complices.

Les communes prenant part au concours sont priées de désigner un expert.

Livernon

Certificat d'études. — L'examen du certificat d'études primaires du canton

de Livernon a eu lieu samedi 23 juin.

Tous les candidats présentés ont été reçus.

Ce résultat en dit long et les ennemis des institutions laïques peuvent comprendre, sans commentaires, que toutes les calomnies adressées aux instituteurs ou institutrices laïques, leur retomberont dessus.

Saint-Céré

Foire. — A cause de la fauchaison, la foire du 22 courant n'a pas été très importante.

Voici les divers cours pratiqués :
Le froment, de 13 50 à 14 50 ; le seigle, de 8,75 à 9,25 ; l'avoine, de 8 fr. à 8,75 ; le sarrasin, de 8,50 à 9,25 ; le maïs, de 13 à 14 fr. ; les pommes de terre, de 1,80 à 2,70 le tout le sac de 80 litres.

Les bœufs d'attelage, de 500 à 800 fr. la paire ; les bœufs gras, de 56 à 64 fr. les 100 kilos ; les vaches, de 400 à 600 fr. la paire ; les bourreets d'Auvergne, de 125 à 200 fr. pièce ; les veaux de lait, de 0,70 à 0,90 le kilo ; les porcelets, de 15 à 25 fr. pièce ; les moutons, de 15 à 25 fr. pièce.

Par suite de la sécheresse que nous subissons, le cours des bestiaux a baissé.

Poules, 1,50 ; les poulets jeunes, 2 fr. le kilo ; les lapins domestiques, 0,70 le kilo.

Le beurre, 1,80 le kilo
Les œufs, 0,70 la douzaine.

Coups et blessures. — Vendredi soir, après la foire, le nommé Antoine Breil et son fils Louis, cultivateurs, regagnaient le village de Crayssac où ils habitent, quand, en chemin, ils rencontrèrent un de leur parent qui allait dans la même direction qu'eux, conduisant sa voiture. Ils eurent entre eux une discussion au cours de laquelle ils en vinrent aux mains.

Ce dernier, abandonnant son véhicule se précipita sur Breil et sur son fils et leur administra une volée de coups de manche de fouet qui leur fit de nombreuses blessures, notamment à la tête et à la figure d'où le sang s'échappait en abondance.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a dressé procès verbal.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Réception officielle. — A l'occasion de son voyage à Gourdon, M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, recevra MM. les fonctionnaires, les corps constitués, les autorités civiles et militaires, à la sous-préfecture le dimanche 1^{er} juillet 1906, à neuf heures et demie du matin.

Etat civil du 1^{er} au 15 Juin 1906. — Naissances : Picon, Marie-Jean-Louis, rue Molinié-Montagne. — Bonnefond, Alexis, au Moulin-de-Carroul. — Blay, Urbain à Laborie-Périte. — Lapergue, Paul-Louis, à Pech-Busque. — Peyrègne, Pierre-Firmin-Dominique, Allées de la République.

Mariages : Lintilhac Etienne, employé à la Compagnie d'Orléans, 33 ans, de Villefranche (Aveyron), et Jouclas Marie, sans profession, 29 ans, de Gourdon.

Décès : Barras Anne, sans profession, 86 ans, veuve Auzié, au Moulin-de-Carroul. — Lavaysse Jean, cultivateur, 61 ans, à Campagnac. — Bult François, juge de paix en retraite, 68 ans, Allées de la République.

Alvignac

Conseil municipal. — M. le Maire d'Alvignac avait bien voulu informer ses administrés par voie d'affiche que le Conseil municipal devait se réunir dimanche. Il n'a fait que se conformer à la loi, mais c'est là un fait si nouveau à Alvignac, qu'il ne peut passer inaperçu. En suivant à ce sujet l'avis du Comité,

UN MENAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

L'obéissance passive que le vieil avare avait obtenue dans sa maison de la part de ses enfants et transmis à ses petits-enfants, soumis d'ailleurs à sa tutelle et auxquels il amassait une belle fortune, en faisant disoit-il, pour eux comme il faisait pour lui, ne permit pas à Baruch et à François la moindre marque d'indépendance ni de désapprobation ; mais ils échangeaient un regard significatif en se disant combien cette conduite était nuisible et fatale aux intérêts de Max.

— Le fait est, madame, dit Baruch, que si vous voulez avoir la succession de votre frère, voilà le seul vrai moyen : il faut rester à Issoudun tout le temps nécessaire pour l'employer...

— Ma mère, dit Joseph, vous feriez bien d'écrire à Desroches sur tout ceci. Quant à moi, je ne prétends rien de plus de mon oncle que ce qu'il a bien voulu me donner...

Après avoir reconnu la grande valeur des trente-neuf tableaux, Joseph les avait soigneusement décollés, il avait appliqué du papier dessus en l'y collant

avec de la colle ordinaire ; il les avait superposés les uns aux autres, avait assujéti leur masse dans une immense boîte, et l'avait adressée par le roulage à Desroches, à qui il se proposait d'écrire une lettre d'avis. Cette précieuse cargaison était partie la veille.

— Vous êtes content à bon marché, dit monsieur Hochon.

— Mais je ne serais pas embarrassé de trouver cent cinquante mille francs des tableaux.

— Idée de peintre ! fit monsieur Hochon en regardant Joseph d'une certaine manière.

— Ecoute, dit Joseph en s'adressant à sa mère, je vais écrire à Desroches en lui expliquant l'état des choses ici. Si Desroches te conseille de rester, tu resteras. Quand à ta place, nous en trouverons toujours l'équivalent...

— Mon cher, dit madame Hochon à Joseph en sortant de table, je ne sais pas ce que sont les tableaux de votre oncle, mais ils doivent être bons, à en juger par les endroits où ils viennent. S'ils valent seulement quarante mille francs, mille francs par tableau, n'en dites rien à personne. Quoique mes petits-enfants soient discrets et bien élevés, ils pourraient, sans y entendre malice, parler de cette prétendue trouvaille, tout Issoudun le saurait et il ne faut pas que nos adversaires s'en doutent. Vous vous conduisiez comme un enfant !...

En effet, à midi, bien des personnes dans Issoudun, et surtout Maxence Gilet, furent instruits de cette opinion qui eut pour effet de faire rechercher tout les vieux tableaux auxquels on ne songeait pas, et de faire mettre en évidence des croûtes exécrables. Max se repentit d'avoir poussé le vieillard à donner les tableaux, et sa rage contre les héritiers, en apprenant le plan du vieil Hochon, s'accrut de ce qu'il appela sa bêtise. L'influence religieuse sur un être faible était la seule chose à craindre. Aussi l'avis donné pas ses deux amis confirmait-il Maxence Gilet dans sa résolution de capitaliser tout les contrats de Rouget, et d'emprunter sur ses propriétés afin d'opérer le plus promptement possible un placement dans la rente ; mais il regarda comme plus urgent encore de renvoyer les Parisiens. Or le génie des Mascarille et des Scapin n'était pas facilement résolu ce problème.

Flore, conseillée par Max, prétendit que monsieur se fatiguait beaucoup trop dans ses promenades à pied, il devait à son âge aller en voiture. Ce prétexte fut nécessaire par l'obligation de se rendre, à l'insu du pays, à Bourges, à Vierzon, à Châteauroux, à Vatan, dans tous les endroits où le projet de réaliser les placements du bonhomme forcerait Rouget, Flore et Max à se transporter. A la fin de cette semaine donc, tout Issoudun fut surpris en apprenant que le bonhomme

Rouget était allé chercher une voiture à Bourges, mesure qui fut justifiée par les chevaliers de la Décourance dans un sens favorable à la Rabouilleuse. Flore et Rouget achetèrent un effroyable berlingot à vitrages fallacieux, à rideaux de cuir crevassés, âgé de vingt-deux ans et de neuf campagnes, provenant d'une vente après la décès d'un colonel ami du grand maréchal Bertrand, et qui, pendant l'absence de ce fidèle compagnon de l'empereur, s'était chargé d'en surveiller les propriétés du Berry. Ce berlingot, peint en gros vert, ressemblait assez à une calèche, mais le brancard avait été modifié de manière à pouvoir y atteler un seul cheval. Il appartenait donc à ce genre de voitures que la diminution des fortunes a si fort mis à la mode, et qui s'appelaient alors honnêtement une *demi-fortune* car à leur origine on nommait ces voitures des *seringues*. Le drap de cette *demi-fortune* vendue pour calèche, était rongé par les vers ; ses passanteries ressemblaient à des chevrons d'invalides, elle sonnait la ferraille ; mais elle ne coûtait que quatre cent cinquante francs ; et Max acheta du régiment alors en garnison à Bourges une bonne grosse jument réformée pour la traîner. Il fit repêcher la voiture en brun foncé, eut un assez bon harnais d'occasion, et toute la ville d'Issoudun fut remuée de fond en comble en attendant l'équipage au père Rouget ! La première

fois que le bonhomme se servit de sa calèche, le bruit fit sortir tous les ménages sur leurs portes, et il n'y eut pas croisés qui ne fût garnie de curieux. La seconde fois le célibataire alla jusqu'à Bourges, où pour s'éviter les soins de l'opération conseillée ou, si vous voulez, ordonnée par Flore Brazier, il signa chez un notaire une procuration à Maxence Gilet, à l'effet de transporter tous les contrats qui furent désignés dans la procuration. Flore se réservait de liquider avec monsieur les placements faits à Issoudun et dans les cantons environnants. Le principal notaire de Bourges reçut la visite de Rouget, qui le pria de lui trouver cent quarante mille francs à emprunter sur ses propriétés. On se sut rien à Issoudun de ces démarches si discrètement et si habilement faites. Maxence, en bon cavalier, pouvait aller à Bourges et en revenir de cinq heures du matin à cinq heures du soir, avec son cheval, et Flore ne quitta plus le vieux garçon. Le père Rouget avait consenti sans difficulté à l'opération que Flore lui soumit ; mais il voulut que l'inscription de cinquante mille francs de rente fût au nom de mademoiselle Brazier comme usufruit, en son nom à lui Rouget, comme nue propriété. La ténacité que le vieillard déploya dans la lutte intérieure que cette affaire souleva causa des inquiétudes à Max, qui crut y entrevoir déjà des réflexions inspirées par la vue des héritiers naturels.

Au milieu de ces grands mouvements, que Maxence voulait dérober aux yeux de la ville, il oublia le marchand de grains. Fario se mit en devoir d'opérer ses livraisons, après des manœuvres et des voyages qui avaient eu pour but de faire hausser le prix des céréales. Or, le lendemain de son arrivée il aperçut le toit de l'église des Capucins noir de pigeons, car il demeurait en face. Il se maudit lui-même pour avoir négligé de faire visiter la couverture, et alla promptement à son magasin, où il trouva la moitié de son grain dévoré. Des milliers de croûtes de souris, de rats et de mulots éparpillées lui révélèrent une nouvelle cause de ruine. L'église était une arche de Noé. Mais la fureur rendit l'Espagnol blanc comme de la batiste quand, en essayant de reconnaître l'étendue de ses pertes du dégat, il remarqua toute grande de dessous quasi germé par une certaine quantité de pots d'eau que Max avait eu l'idée d'introduire au moyen d'un tube en fer-blanc, au cœur des tas de blé. Les pigeons, les rats s'expliquaient par l'instinct animal ; mais la main de l'homme se révélait dans ce dernier trait de perversité. Fabio s'assit sur la marche d'un autel dans une chapelle, et resta la tête dans ses mains.

(A suivre)

M. le Maire a montré qu'il n'était pas complètement réfractaire aux idées nouvelles et il a fait preuve de bon vouloir. Mais tous les conseillers ne méritent pas également nos éloges. La réunion était fixée à 1 h. 1/2 et six membres du Conseil seulement étaient présents à 2 heures : MM. Branche, maire, Brel, Lamothe, Chabrignac, Malvy et Terral. Le Conseil n'était pas en nombre pour délibérer ; la séance fut renvoyée à jeudi prochain. L'ordre du jour comportait : règlement définitif du budget de 1905 et établissement des budgets supplémentaires 1906 et primitif 1907. On sait que la session budgétaire est la plus délicate et la plus importante de toutes, puisqu'il s'agit du vote et de l'emploi des deniers communaux. Nous avons pu constater cependant que cette question était le moindre souci des six conseillers qui ont cru devoir s'abstenir, la plupart d'ailleurs pour des motifs futiles : les uns pour assister à une réunion de la Jeunesse catholique d'une localité voisine ; les autres pour ne pas interrompre les rafraîchissements au café d'à côté ; d'autres enfin étant restés dans leur case par crainte sans doute que le soleil de deux heures ne brunisse leur teint ! M. le Maire qui voudrait bien opérer régulièrement, semble-t-il, avait envoyé l'un des présents à la recherche d'un 7 ; mais le commissionnaire revenait bientôt en les déclarant tous introuvables ! Certains prétendent que la commission fut mal faite, que quelques introuvables furent trouvés et prévus de ne pas se rendre à la séance parce que des républicains assez gênants occupaient les tribunes. Il nous est difficile de croire à pareille manœuvre. Si cela était vrai nous dirions à ces conseillers : « Messieurs, vous avez peur, peur de faire vos opérations en public et au grand jour. Et pourquoi vous cacher si vous avez l'intention de bien faire ? En République, le mandataire qui veut gérer les intérêts publics suivant le droit et l'équité ne doit pas redouter la critique. Si vous voulez vous cacher, nous redoublerons de vigilance et nous vous trouverons toujours ».

Le Comité.

Salviac

Certificat d'études. — Samedi dernier, à l'école des garçons, ont eu lieu les examens pour le certificat d'études primaires, sur 47 candidats, filles et garçons, 46 ont été reçus. Toutes nos félicitations aux maîtres et aux jeunes lauréats.

COUPONS

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 8, rue Fénelon, à Cahors, paie, depuis le 15 courant et sans commission tous les coupons à l'échéance de Juillet dont le taux est annoncé.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Ivresse. — Un cultivateur des environs, M. V..., ayant trop fêté la dive bouteille, se vit refuser une consommation par un cafetier de la ville. V... insistant outre mesure, attira sur lui l'attention de la police, qui lui fit des observations. Notre ivrogne le prit de si haut avec les agents, qu'il fut appréhendé et conduit, non sans peine au violon municipal, où il passa la nuit.

Adjudication. — Dans l'après-midi du 24 courant a eu lieu à la mairie de Fumel l'adjudication des travaux d'agrandissement de l'hospice de cette ville. M. Escandé maire, président, assisté de MM. Dupuy, premier adjoint, Nermond conseiller municipal, Payen, architecte départemental, Mazue receveur municipal. M. Bourdon, maçon à Trentels a été déclaré adjudicataire du premier lot avec 1 0/0 de rabais. Le deuxième lot comprenant la charpente, la menuiserie, la serrurerie, la couverture, la peinture et la vitrerie est échu à M. Labori entrepreneur à Fumel, avec 1 0/0 de rabais. Les bénéfices de cette adjudication pour l'hospice se réduisent à 400 fr. pour chaque lot, soit 800 fr.

Manifestation cléricale. — Notre maire, homme bien pensant, tout dévoué aux ordres de la réaction, n'ayant pas interdit les manifestations extérieures du culte, nos bons cléricaux s'en sont donnés à cœur joie. Ils ont déambulé à travers les rues de la ville avec leurs croix et leurs bannières. Très peu d'hommes ; moins de dévots qu'à l'ordinaire. M. de Condat officiait. Lanoblesse de robe et la noblesse d'épée brillaient par leur absence. En revanche portaient le dais, MM. de la Corderie, de la Sainte Hermandad, les sires du Salat et de Joinville ; derrière psalmodiant des prières, suivaient plusieurs membres de l'Action libérale. De rares curieux assistaient in-

différent au défilé de nos dévots. Anticléricaux, libres-penseurs, gens sages et avisés, dédaignant les provocations cléricales, goûtaient, en une promenade champêtre, un repos bien mérité.

Cyclistes. — Nos vélocémenes feront bien de se conformer aux règlements sur la circulation des vélocipèdes. Depuis un certain temps nos braves gendarmes les pourchassent sans relâche. Dimanche dernier, continuant la série des procès-verbaux, le gendarme Catenel a verbalisé, rue de la République contre M. D..., propriétaire des environs qui avait omis de munir sa machine de la plaque réglementaire.

Mutations foncières. — M. le Contrôleur des contributions directes se rendra à la mairie de Fumel le mercredi 27 courant, de 9 heures à midi, et de 2 à 4 heures du soir, pour opérer les mutations foncières. Avis aux intéressés.

Conseil municipal. — Nos édiles se sont réunis samedi soir en séance publique, sous la présidence de M. Escandé maire.

M. Leygues, élu secrétaire, donne lecture des procès-verbaux de la dernière séance, qui sont approuvés sans difficultés.

On renvoie à la commission des travaux publics deux pétitions de la rue de Barry. La première concerne l'installation d'une lampe électrique et de water-closets dans le Coustalou ; la deuxième, refectoire de la gondole entre les maisons Tesquet et Rivet.

Les comptes administratifs de l'hospice et du bureau de bienfaisance sont approuvés. M. Leygues propose à ce sujet de créer une officine dépendant du bureau de bienfaisance, qui permettrait de livrer à un prix réduit les produits pharmaceutiques. A l'appui de sa thèse, l'honorable conseiller cite l'exemple de la ville de Pégieux. Cette proposition est renvoyée à la commission des finances.

Le compte administratif du maire, pour 1905, se soldant par un bon de 8.000 francs est approuvé. M. Leygues fait observer que ces 8.000 francs sont déjà englobés par des dépenses non portées en situation, comme l'assistance médicale gratuite par exemple.

M. Escandé remercie ses collègues de la marque de confiance qu'ils viennent de lui témoigner en approuvant son compte administratif. M. le Maire, fatigué se retire, cédant la présidence au premier adjoint, M. Dupuy.

Sur la demande de M. le Maire d'Agén, le conseil prend une délibération tendant à obtenir la modification de l'horaire du train n° 3 de Paris Agén. Pour faciliter les correspondances, on demande que ce train quitte Paris vers 6 heures du matin, de manière à arriver à Agén entre 6 heures et 7 heures du soir. Semblable délibération a été prise par le conseil municipal de Villeneuve-sur-Lot.

On renvoie à la commission des travaux publics une demande de la gendarmerie réclamant la concession gratuite de l'eau, sous l'offre du propriétaire de l'immeuble de faire l'installation de la conduite à ses frais.

La gendarmerie réclame en outre une 3^e lampe électrique pour l'écurie. Le propriétaire prend l'installation à sa charge. Le maréchal des logis donnera les dix francs qu'il touche annuellement pour l'indemnité d'éclairage. L'abonnement d'une lampe électrique étant de 20 francs, M. Leygues propose de demander au concessionnaire de fournir lui-même cette lampe, moyennant les 10 francs proposés. Accepté. — On écrira dans ce sens à M. Desfarges.

L'assistance médicale gratuite a coûté à Fumel, en 1905 ; 8.613 francs. M. le Sous-Préfet demande l'ordonnement de cette somme, défalcation faite de la part contributive du département. Nos conseillers protestent contre cette dépense qu'ils taxent d'exagérée. M. le premier adjoint fait observer que les listes ont été soigneusement révisées. On vote l'ordonnement.

La question de transfert de l'horloge au clocher soulève une discussion des plus longues et des plus oiseuses. Les propriétaires des immeubles grevés d'une servitude de passage pour l'horloge actuelle offrent l'achat et l'installation à jeurs frais, au clocher de l'église, d'une horloge à trois cadrans lumineux. M. Leygues prétend que cette offre est insuffisante. Il l'évalue à une somme bien supérieure, l'extinction d'une servitude aussi désagréable que gênante que celle existant chez MM. Cabannes, Auzeley et Delcamp. Après une heure de discussion stérile, on nomme une commission mission l'étude de cette affaire.

M. Anglade demande où en sont les réparations de l'école des garçons ; les travaux d'assainissement de l'abattoir. Il constate que les commissions établissent beaucoup de projets, pour n'en exécuter aucun. Il serait préférable de moins entreprendre à la fois, et de faire quelque chose. On lui répond que les devis pour les écoles sont établis et que l'adjudication des travaux aura lieu incessamment. La séance commencée à 9 heures se termine à minuit.

Condat en commune

La question d'érection de Condat en commune, passionnant l'opinion publique à nos lecteurs, nous avons cru être agréable à nos lecteurs, en leur donnant le texte du rapport fait, à ce sujet, par M. Buisson, vice-président du comité républicain.

Rapport

« Le Comité dans sa réunion générale du 10 mai dernier a chargé de la Commission nommée à cet effet, d'étudier l'érection de Condat en commune, de rechercher et d'établir les avantages et les inconvénients, tant d'ordre financier que d'ordre moral de cette opération pour la section de Fumel et celle de Condat.

« Les recherches de notre commission ont été longues et ardues ; les documents utiles à consulter, à compiler, n'ayant pu être tous mis à disposition, et ceux qui lui ont été communiqués ne renfermant pas tous les éléments nécessaires à une étude approfondie de la question, et ne permettant pas d'établir exactement pour une période d'une certaine durée le compte des ressources et des dépenses de la section de Condat, d'une part, et de la section de Fumel, d'autre part.

Nous avons dû borner nos investigations à l'année 1904, sans entrer dans le détail et l'analyse des diverses ressources et dépenses des deux sections, nous devons reconnaître que l'étude du budget de 1904, fait ressortir pour cet exercice, un excédent de dépenses de 2.500 fr. environ au profit de la section de Condat, c'est-à-dire que les dépenses afférentes à la section de Condat auraient dépassé de 2.500 fr. la part contributive de cette section dans les ressources de la commune.

Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse et de vous donner connaissance des résultats détaillés de divers recensements de la commune de Fumel. Vous pourrez suivre ainsi le mouvement de la population dans chacune des sections. La population de la section de Condat qu'en 1886, représentait près du tiers de la population totale de la commune ne représente plus maintenant que le sixième de cette population.

La section de Fumel compte donc actuellement 3.405 habitants ; et celle de Condat 741. Condat dépensait 2.500 fr. de plus qu'il en rapporte, c'est 0,70 centimes que chaque habitant de la section de Fumel paie pour Condat ; mais si Condat formait une commune autonome les 2.500 fr. seraient à répartir entre 740, ce qui représenterait une charge supplémentaire de 3 fr. 50 environ par habitant de la section de Condat ; cette charge insignifiante pour Fumel grèverait fortement la population de Condat, si, seule, elle devait la supporter.

Nous devons admettre que ces dernières années, la section de Condat a coté 2.500 fr. annuellement à la section de Fumel ; mais ces dépenses de Condat doivent-elles être considérées comme irréductibles ? Et pour l'avenir, comme par le passé, Condat est-il condamné à dépenser annuellement 2.500 fr. de plus que ses ressources ? Nous ne le pensons pas. Nous croyons qu'une administration communale, équitable, mais économe, pourra ramener les dépenses afférentes à la section de Condat à de justes limites en rapport avec les ressources de cette section.

(A suivre).

UN JEUNE ARTISAN GUÉRI

Souffrant de mauvaises digestions, il fut persuadé par un ami d'employer la Tisane américaine des Shakers

Dans un atelier situé 5 rue Toul, à Toulouse travaille un jeune patron-fondeur et nickelleur qui s'appelle M. Raymond Bonnafous. Il demeure 1 rue St. Jérôme et il est bien connu et estimé dans le quartier. Il y a deux ans environ, il souffrait beaucoup de maux d'estomac et parfois il lui était tout à fait impossible de travailler. Maintenant il est bien portant et vigoureux, et si vous voulez bien vous donner la peine de lire l'extrait suivant d'une lettre qu'il adressait au mois de janvier 1906 à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, vous apprendrez comment il a regagné la santé en faisant usage de la Tisane américaine des Shakers :

« C'est avec plaisir, dit-il, que je porte à votre connaissance ma prompte guérison, dont je suis redevable à votre remède, la Tisane américaine des Shakers. En 1904 je fus atteint de désordres de l'estomac. Je ne pouvais digérer les aliments et, par suite, tout ce que je mangeais me faisait souffrir atrocement. Parfois, la douleur me faisait courber en deux et je perdais complètement l'appétit. Mon sommeil était très agité, et le manque de nourriture et de repos me privèrent de toutes mes forces.

« Sur le conseil d'un ami, je me décidai à avoir recours à votre remède. J'en achetai un flacon, et, dès les premières cuillerées je ressentis un soulagement sensible. Bref, au bout du premier et seul flacon que j'ai pris, tous mes maux avaient disparu et ma santé était parfaitement rétablie. Cela arriva il y a presque un an, et je jouis toujours d'une excellente santé. »

En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Oscar Fanyau, pharmacien, à Lille, une brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

MOTEUR A PÉTROLE

ABSOLUMENT NEUF

(Force deux chevaux)

A vendre dans de bonnes conditions S'adresser au bureau ou à M. DELMAS, boulanger à Puy-l'Évêque

Chronique agricole

LA VENTE DES VINS

La Direction générale des contributions indirectes a publié le relevé des quantités de vins sortis des chais des récoltants en avril dernier et celui des stocks existant chez les marchands en gros à la fin du même mois.

Les retraisements de la propriété se sont élevés à 3.546.527 hectolitres de vin, ce qui porte à 28.429.732 hectolitres le total sorti depuis le 1^{er} Septembre dernier.

Si on examine les quatre départements gros producteurs du Midi l'Hérault, l'Aude, le Gard, les Pyrénées-Orientales, on voit que les sorties du mois d'avril se sont élevées à 1.879.479 hectolitres, et depuis le commencement de la campagne à 14.936.336 hectolitres pour une évaluation de récolte de 21.853.901 hectolitres ; il ne restait donc dans les chais des producteurs que 6.857.565 hectos au 1^{er} mai. Si les ventes continuent sur ce pied, il n'y aura plus rien dans les caves des récoltants du Midi au 15 août prochain. Cette contrée n'a donc pas à se plaindre les ventes ayant été suivies ; nous ne parlons pas des prix bien entendu.

Combien d'autres régions viticoles ont été plus mal partagées, aussi bien comme quantités vendues que comme prix pratiqués. La Gironde elle-même qui a pourtant beaucoup vendu, a encore dans les chais des récoltants 1.840.000 hectolitres pour une récolte de 4.300.000 hectolitres la Côte-d'Or n'a vendu que 250.000 hectolitres, pour une récolte de plus de deux millions d'hectolitres.

D'ailleurs le Midi a vendu près de 15 millions d'hectolitres sur une vente totale de 28 millions et demi d'hectolitres pour toute la France, plus de la moitié.

LA TANCHE EN ETANG

L'élevage de la tanche est extrêmement simple. On doit le recommander à tout propriétaire d'étangs et de viviers dépourvus d'eau courante, peu prospère aux salmonides. Ce poisson se plaît, en effet, dans les eaux stagnantes et vaseuses. Il ne craint pas les rigueurs de l'hiver, pendant lequel il se tient caché dans la vase. Lorsque l'étape approche, il cherche des places couvertes d'herbes pour y déposer ses œufs, qui sont verdâtres et très petits. D'après les observations faites dans les étangs de la Somme, la tanche peut frayer à une température d'eau bien moins élevée que la carpe. Ainsi, dans ces étangs, la tanche fraye dans l'eau à 18° C, tandis que la carpe ne s'y reproduit pas.

L'élevage d'un poisson aussi robuste, ne demande que très peu de soins. Il convient, cependant, de lui réserver de vastes espaces herbeux, qu'il habitera de préférence au moment de la ponte. Comme les œufs de la tanche sont généralement déposés très près du bord, il faudra veiller pendant le mois de Mai et Juin surtout, à interdire sévèrement aux canards l'accès de l'étang et à les renvoyer dans la mare. A ce moment, pour faciliter la nourriture des reproducteurs, qui ne se déplacent guère, on pourra jeter près de la rive, quelques morceaux de tourteaux. Enfin, le brochet étant particulièrement friand de la petite tanche, il faudra veiller à ce que le développement de l'espèce carnassière ne prenne point des proportions anormales.

En observant ces quelques précautions, la tanche se multipliera avec une grande rapidité. Quand il s'agira de capturer le poisson, le « mouilleur de fil » le prendra avec une ligne amorce d'un gros ver ou d'un ver de terre, en ayant soin de laisser traîner l'amorce à terre.

La senne, le trameil, les verveux et les tambours, garnis à l'intérieur des intestins d'une voilelle, sont d'excellents modes de pêche. On préconisera beaucoup moins l'épervier. L'élevage de la tanche est très productif. Les marchés des grandes villes en sont grands amateurs.

Pour bien élever un bébé, il faut, en dehors des soins habituels, une nourriture qui plaise à son goût et qui lui convienne sous tous les rapports, qui développe l'ensemble de son petit corps et le maintienne en parfaite santé. Une expérience de plus de trente-cinq ans a prouvé que rien ne répond mieux à ces exigences que la *Farine lactée Nestlé*, de vieille réputation.

C'est une poudre de biscuit lactée, composée de *pur lait suisse*, de biscuit de froment et de sucre ; toute jeune mère possède en elle le moyen, de donner à son bébé une soupe des plus nourrissantes qui le maintiendra en bonne santé sans l'exposer aux dangers d'une alimentation avec du lait trop souvent douteux.

Demandez partout les Lectures de la *Semaine*, 15 c. le numéro.

Votre mal ne serait-il pas une affection des reins ?

La maladie des reins est grave parce qu'elle est souvent méconnue et que lorsqu'elle apparaît des symptômes, tels que douleurs de dos, troubles urinaires, enflure des chevilles, etc., on les confond le plus souvent avec d'autres affections. Les reins (vulgairement rognons), sont situés juste au bas du dos, leur travail est de filtrer le sang, d'en retirer les résidus et les impuretés, aussi quand le sang quitte les reins, il doit être complètement pur et frais, portant la force, la santé et la vie à chaque organe du corps.

Mais lorsque les reins sont affectés, l'acide urique et les autres poisons sont laissés dans le sang qu'ils en va, ainsi vicié, porter le mal à tous nos organes, c'est ainsi que commencent les maladies.

Les Pilules Foster pour les Reins sont le résultat d'années de recherches attentives et elles n'ont d'action que sur les reins ; elles en chassent les impuretés qui les encrassent et leur rendent leur force, elles ne sont composées qu'avec des ingrédients les plus purs et sont employées depuis soixante-quatorze années. Assurez le bon filtrage de votre sang et prenez les « Pilules Foster pour les Reins » aussitôt qu'il y a des symptômes aussi sérieux que les troubles urinaires, hydropisie, vertiges, douleurs rhumatismales, sciatique, insomnie, nervosité, vices du sang, faiblesse, langueur, teint blême ou mal de dos.

On peut se procurer les « Pilules Foster pour les Reins » dans toutes les pharmacies ou Pharmacie P. ORLIAC, à Cahors à raison de trois francs cinquante la boîte ou de dix-neuf francs les six boîtes ou franco par la poste en adressant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand Paris. J. C. - 10

Bibliographie

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2569 (23 juin 1906).

Norvège. — Le roi, la reine et leur fils. Paris. — Le roi Sisowath en costume de cour. Arrivée du roi à Paris.

La reprise de l'affaire Dreyfus (croquis de M. Maltese).

Yachting automobile. Une fête en Seine. Députés nouveaux.

La trôle (marché en plein vent des meubles).

Le concours des animaux reproducteurs. Monument Benjamin Godard.

Bulgarie. — Port de Varna. Silhouettes contemporaines Georges. — Bateau.

La boîte du bouquiniste. — Souvenirs de voyages historiques et anecdotes. Vienne. — Manifestation anti-hongroise.

Roman. — Le Chinois de Mlle Bambou, par Charles Pettit.

Revue comique. Rébus. Concours. En vente partout, le n° 0 fr. 50.

Chemin de fer d'Orléans

Relations directes entre Paris (Quai d'Orsay) et Barcelone, via Limoges-Montauban-Toulouse.

Il est délivré, à partir du 10 Juin 1906, au départ de Paris Quai-d'Orsay, des billets directs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour Barcelone aux prix de 129 fr. 60 en 1^{re} classe, 89 fr. 15 en 2^e classe et 57 fr. 95 en 3^e classe.

Enregistrement direct des bagages de Paris à Barcelone.

Voitures directes, lits toilette, compartiments couchettes, wagon restaurant.

ALLER (1)
Paris, dép. ... 10.17 m. 7. » s. 8.47 s.
(quai-d'Orsay)
Barcelone, arr. 7.51 m. 2.48 (s. 7.26 s.

RETOUR (1)
Barcelone, dép. 1.50 h. s. 6.31 s. 10. » m.
Paris, arr. ... 10.31 m. 5.22 (s. 8.44 m.
(quai-d'Orsay)
(1) Services au 1^{er} Juillet.

(a) Au départ de Narbonne, ce train circulant les dimanches et jeudis seulement est exclusivement composé de wagons-lits et ne prend que les voyageurs de 1^{re} classe ayant payé un supplément de 14 fr. 10 à la Compagnie des wagons-lits. (Nombre de places limité).

(b) Jusqu'à Narbonne, ce train circulant les lundis et vendredis seulement est exclusivement composé de wagons-lits et ne prend que des voyageurs de 1^{re} classe ayant payé un supplément de 14 fr. 10 à la Compagnie des wagons-lits. (Nombre de places limité).

(c) Via Bordeaux avec billets scindés.

Voyages d'excursions dans le Centre de la France et les Pyrénées.

La compagnie d'Orléans délivre, du 15 Juin au 15 Septembre, au départ de Paris et des principales gares de son réseau des cartes d'excursions dans le centre de la France et les Pyrénées (divisées en 5 zones) à prix très réduits, donnant droit :

1^o — à un voyage aller par des itinéraires désignés avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires de la gare de départ au point d'accès choisi par le voyageur sur l'une des zones de libre circulation prévue au tarif ;

2^o — à la libre circulation sur les lignes comprises dans la dite zone avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

3^o — à un voyage retour avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires du point où le voyageur abandonne la zone de libre circulation à son point de départ initial.

Il est délivré également des cartes de famille donnant droit à une réduction des prix des cartes individuelles variant de 10 % pour la seconde personne à 50 % pour la sixième personne et au delà. La durée de validité de ces cartes qui est de un mois, peut être prolongée d'u-

ne ou deux périodes de quinze jours moyennant supplément.

Pour permettre d'utiliser ces cartes au départ d'une gare quelconque du réseau d'Orléans, située en dehors des itinéraires désignés, il est délivré, conjointement avec elles, des billets de parcours complémentaires réduits de 40 % et de même durée de validité, du point de départ à une des gares situées sur les itinéraires des dites cartes.

En outre, il est délivré, au départ de toutes les stations du réseau du Nord, pour Paris, conjointement avec les cartes d'excursions ci-dessus comportant Paris comme point de départ, des billets aller et retour, valables un mois, réduits de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes. Ces billets ne donnent droit sur le réseau du Nord à aucun arrêt et ne sont valables à aller que s'ils sont présentés en même temps que la carte d'excursions. Il peuvent être prolongés dans les mêmes conditions que les cartes individuelles.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Bulletin Financier

Le marché se raffermi aujourd'hui, les nouvelles de Russie étant moins pessimistes, les fonds russes notamment sont en reprise sensible. Seule la Rente française est faible à 97 fr. en raison des ventes effectuées en vue de la liquidation.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont soutenues. La Banque de Paris se négocie à 1575 ; le Comptoir National d'Escompte à 965 ; le Crédit Foncier à 710 ; le Crédit Lyonnais à 1150 ; la Banque de l'Union Parisienne à 865 et la Société Générale à 648.

Les chemins français, influencés par la baisse de la rente, sont lourds : le Lyon à 1300 ; le Midi à 1131 ; le Nord à 1791 et l'Orléans à 1380.

Le Suez cote 4637 et le Rio 1650. Les rentes étrangères sont irrégulières ; l'Extérieure est faible à 96,65 ; le Portugais à 71,55 l'Italien est en hausse à 105,75 et le Turc à 96,45.

Les fonds russes sont mieux tenus : le nouveau 5 % est à 89,60 contre 89,35 samedi ; le 3 %, 1891 se traite 65,50 ; le 3 %, 1890 à 63,70 et le Consolidé à 78,25.

Sur le marché en banque, on demande la Capillitas à 72 ; la Librairie Ollendorff à 163,50 et la Faminata à 50.

Les mines d'or Sud-Africaines sont lourdes ; la Goldfields clôture à 97 ; la Robinson à 204,50 ; la Simmer and Jack à 31,35 et la Village à 99.

A VENDRE A prix réduit UNE OBLIGATION

DE LA
Société des Gaz Liquéfiés
DE LUZECH

CENTRAL-GARAGE 69, BOULEVARD GAMBETTA R. WILCKEN

Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORS, 16 HP, 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tonn. dém. 5 pl., dais, glaces. Rem. à neuf. Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP, 1 cyl. Magnéto. Tonn. 4 pl., dais et glaces. Voiture MORS, 8 HP, 2 cyl. Magnéto. Tonn. 4 pl., dais et glaces. Voiture UIC (G. Richard et C^o), 4 cyl. Magnéto. Entrée latérale. Voiture PANHARD-LEVAISSOR, 15 HP. carb. Krebs. Entrée lat., pare-brise cap. amér. Voitures légères neuves, SIZAIRE et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai. Voiture électrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le contrat. Accidents de toute capacité. Stock du pneu L'ÉLECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50 %.

VALS

Saint-Jean. Maux d'estomac, appétit, digestion. Précieuse. Pils, calcaire, bile, diabète, goutte. Dominique, Desirée, Magdeleine, Rigolotte. Immaculée. Très agréables à boire. Une bouteille par jour. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche).

Très grand bénéfice est assuré aux agents actifs, sérieux, intelligents, pour lancer un article dont la vente est facile et agréable. Adresser les offres à J. L. Hudeke, Jan Luykenstraat 72, Amsterdam.

Bibliographie

La Vie Heureuse

Toute l'élégance de la plus brillante semaine de Paris se reflète dans le numéro que la Vie Heureuse publie pour le Grand Prix : Lonchamps ensoleillé et l'éclat des toilettes blanches, les figures connues auxquelles on a le plaisir de donner un nom. Mais la Vie Heureuse n'amuse pas

seulement les yeux par le tableau du monde le plus vivant et le plus varié, sa tenue littéraire est un plaisir raffiné : M. Marcel Boulenger y publie une chronique de l'esprit le plus français ; M. Raoul Aubry y analyse en deux pages parfaites l'œuvre de M^{me} J. Marni et M. Franc-Nohain y fait, avec cet humour qui est de la poésie, le plus plaisant tableau des plaisirs de l'été.

Abonnements : Paris et Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le N^o, 50 centimes.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

BOURGOT DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSÉ DE PRIX

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

(SERVICE D'HIVER 1905-1906)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos													
17		5 (1)		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1122		1182 (*)		4		122		1136		700	
DIRECT.		EXPRESS.		EXPRESS.		DIRECT.		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS	
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	
PARIS (Orsay) dép.	2 56 s.	10 22	8 47	10 56 s.	—	—	TOULOUSE d.	1 2 s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 55 s.	11 37 s.	9 16 m.	10 53	5 48 m.	CAHORS. — dép.	6 5 s.	7 28 s.	12 53 s.	6 56 s.	—	—	—	—
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 31	8 56 s.	11 9	—	—	MONTEAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 44	12 28 m.	10 53	7 20	—	Merconès.	6 19 s.	7 50 s.	1 7	7 7	—	—	—	—
LIMOGES arrivés.	1 57	4 34 m.	2 56 s.	8 58	—	—	Cahorsade.	—	4 1	5 20	8 11	10 6	—	11 33	8 1	—	Donelle (Arrêt).	6 23	—	1 11	7 11	—	—	—	—
LIMOGES départ.	3 19	4 41	3 4	9 29	—	—	Lalbenac.	—	—	6 9	8 52	—	—	12 13 s.	8 43	—	Parnac.	6 30	8 9	1 18	7 20	—	—	—	—
BRIVE arrivés.	6 23	6 28	4 39	12 23	—	—	Gisrac.	—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 52	—	Luzoch.	6 36	8 20	1 24	7 27	—	—	—	—
BRIVE départ.	6 45	7 2	4 54	1 12	7 16	—	Sept-Ponts.	—	—	6 38	9 13	—	—	12 34	9 4	—	Castelfranc.	6 49	8 46	1 36	7 43	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.	7 20	—	—	—	—	—	CAHORS. (arr.)	2 45	4 38	6 42	9 21 m.	10 43	1 24	12 42	9 12	—	Prayssac (Arrêt).	6 52	—	1 39	7 46	—	—	—	—
SOULLAC	7 40	7 38	5 30	2 7	8 15	—	CAHORS. (dép.)	2 49	4 49	7 6	15 57 m.	10 47	1 28	—	9 29	—	Puy-l'Évêque.	7 1	9 11	1 47	7 58	—	—	—	—
SOULLAC (dép.)	7 45	7 40	5 33	2 10	8 28	—	Espère. (arr.)	—	—	7 19	6 11	—	—	9 41	—	—	Duravel.	7 8	9 25	1 54	8 6	—	—	—	—
CAZOULES.	7 53	—	—	2 18	8 37	—	St-Denis-Catus.	—	—	7 33	6 25	—	—	9 54	—	—	Soturac-Touzac.	7 16	9 37	2 2	8 14	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	—	2 34	8 53	—	Thésirac-Poyril.	—	—	7 47	6 41	—	—	10 7	—	—	Fumel.	7 26	10 2	2 11	8 27	—	—	—	—
Nozac.	8 19	—	—	2 44	9 5	—	Dégagnac.	—	—	7 56	6 50	—	—	10 16	—	—	LIBOS (Orsay).	7 31	10 9	2 17	8 28	—	—	—	—
GOURDON.	8 31	8 8	5 58	3 5	9 17	—	Saint-Clair.	—	—	8 6	6 50	—	—	10 25	—	—	PARIS (Orsay).	11 25	—	4 23	8 38	—	—	—	—
Saint-Clair.	8 40	—	—	3 5	9 27	—	GOURDON.	—	—	8 21	7 16	11 27	—	10 38	—	—	De Libos à Cahors	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac.	8 51	—	—	3 16	9 39	—	Nozac.	—	—	8 30	7 25	—	—	10 46	—	—	PARIS (Orsay).	7 55 s.	10 56 s.	7 29 s.	—	—	—	—	—
Thésirac-Peyrilles.	9 2	—	—	3 27	9 51	—	Lamothe-Fénelon.	—	—	8 39	7 35	—	—	10 55	—	—	LIBOS. — dép.	7 55 s.	8 17 s.	9 9	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	—	3 38	10 2	—	CAZOULES.	—	—	8 53	7 50	—	—	11 8	—	—	Fumel.	8 13	8 24	9 15	—	—	—	—	—
Espère.	9 22	—	—	3 47	10 12	—	SOULLAC (a.)	3 47	5 52	9 1	7 58	11 48	—	11 15	—	—	Soturac-Touzac.	8 11	8 34	9 25	—	—	—	—	—
CAHORS. (arrivés)	9 32	8 47	6 34	3 57	10 23	—	SOULLAC (d.)	3 48	5 57	9 6	8 7	11 49	—	11 18	—	—	Duravel.	8 18	8 41	9 32	—	—	—	—	—
CAHORS. (départ.)	9 41	8 53	6 43	4 7	10 30	—	Gignac-Cressensac.	—	—	9 36	8 40	—	—	11 18	—	—	Puy-l'Évêque.	8 25	8 48	9 39	—	—	—	—	—
Sept-Ponts.	9 51	—	—	4 18	11 33	—	BRIVE (a.)	4 24	6 33	10 7	9 11	12 25 m.	3 3	12 12	—	—	Prayssac (Arrêt).	8 32	8 55	9 45	—	—	—	—	—
Cieuroac.	10 5	—	—	4 18	11 33	—	BRIVE (d.)	4 28	7 7	—	—	12 32	3 6	12 50 m.	—	—	Castelfranc.	8 39	4 3	9 51	—	—	—	—	—
Lalbenac.	10 12	—	—	4 34	11 33	—	PARIS (A.) arr.	11 51 m.	4 14 m.	—	—	8 29	10 24	11 16	—	—	Luzoch.	8 50	4 10	10 1	—	—	—	—	—
Cahorsade.	10 45	9 35	7 20	5 17	11 33	—	PARIS (O.) arr.	11 59	4 23	—	—	8 38	10 33	—	—	—	Parnac.	8 58	4 18	10 9	—	—	—	—	—
MONTEAUBAN arr.	11 19	10 2	7 46	5 54	11 33	—	—	—	—	—	—	—	—	11 16	—	—	Donelle (Arrêt).	9 3	4 23	10 14	—	—	—	—	—
TOULOUSE. — arr.	12 13	10 49 s.	8 38	7 51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11 25	—	—	Merconès.	9 8	4 28	10 19	—	—	—	—	—

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

12 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS